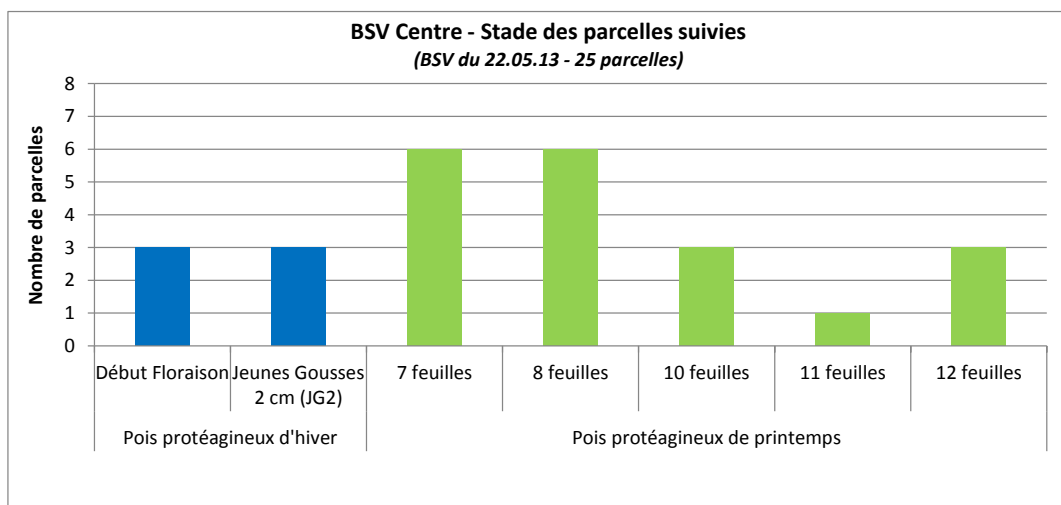


6 parcelles de pois d'hiver et 19 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

STADES

Pois d'hiver : les parcelles observées se répartissent à parts égales entre le stade Début Floraison et le stade Jeunes Gousses 2 cm.

Pois de printemps : les stades s'échelonnent de 7 jusqu'à 12 feuilles.



PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

Seuil de nuisibilité

On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne, entre début floraison et fin floraison.

NB : des arrivées de pucerons verts plus précoces sont possibles et peuvent être à l'origine de viroses. Si les pois végètent à ce moment-là, alors ils seront d'autant plus sensibles aux attaques de ce ravageur.



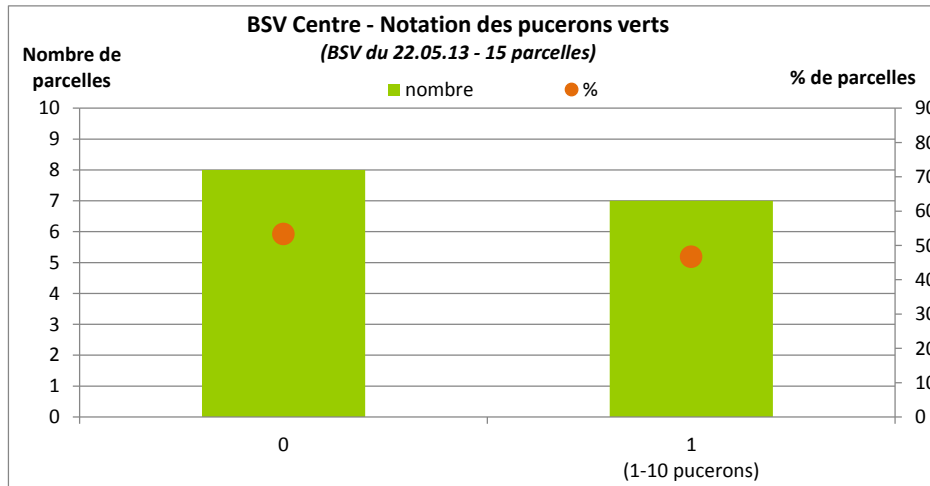
Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires. Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, alors la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.

Malgré sa couleur lui permettant de se fondre avec la culture de pois, **ce puceron peut s'observer facilement**, à l'aide d'une boîte ou d'une feuille plutôt rigide placée sous la végétation que l'on va secouer. En effet, ce puceron se laisse tomber dès qu'il se sent menacé et simule ainsi sa mort (phénomène de thanatose).

Pour un support d'un format A4 (environ 21x30 cm), on considèrera un « bouquet » composé de 4 plantes, que l'on secouera au-dessus pour évaluer un nombre moyen de pucerons par plante. Cette opération sera répétée 10 fois en différents endroits de la parcelle pour estimer une moyenne.

Etat général

15 parcelles de pois (dont 6 hiver) ont fait l'objet d'une observation de pucerons verts : **2 parcelles de pois d'hiver et 5 parcelles de pois de printemps comportent entre 1 et 10 pucerons par plante en moyenne.**



Les populations de pucerons ont progressé depuis les dernières observations pour le pois de printemps, mais elles se maintiennent pour le pois d'hiver. Compte tenu des conditions climatiques annoncées, avec des températures fraîches et une pluviométrie régulière, les populations ne devraient pas prendre d'ampleur. La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une observation des auxiliaires, qui participent activement à la régulation.

TORDEUSE DU POIS (*CYDIA NIGRICANA*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre :

- 400 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation animale ;
- 100 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation humaine ou à la production de semences.



Etat général

4 parcelle de pois d'hiver a fait l'objet d'une observation de tordeuses : **aucun papillon n'a été capturé.**

Le stade début floraison marque le début de l'installation des pièges pour suivre les vols de tordeuses.

BRUCHE DU POIS (*BRUCHUS PISORUM*)

Stade de sensibilité



La période de sensibilité de la culture s'étend du stade jeunes gousses 2 cm (JG2) jusqu'à la fin de la floraison, les adultes se nourrissant du pollen.

Etat général

4 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation du stade de sensibilité aux bruches. Cette semaine, une parcelle a atteint le stade sensible (jeunes gousses 2 cm).

Les parcelles de pois d'hiver ayant atteint le stade jeunes gousses 2 cm doivent faire l'objet d'une surveillance accrue.

ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

24 parcelles de pois (dont 6 hiver) ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose. Comme précédemment, 5 parcelles de pois d'hiver et 1 parcelle de pois de printemps présentent des symptômes, tandis que les autres parcelles sont indemnes.

Les nécroses sur tiges relevées sur le **pois d'hiver** se sont développées sur une parcelle depuis les dernières observations. Les 5 parcelles atteintes ont des ponctuations sur la moitié inférieure des plantes, qui n'ont pas progressé depuis la semaine dernière, avec 3 à 70% du feuillage touché. 3 d'entre elles ont également des ponctuations sur la moitié supérieure du feuillage, avec 1 à 30% du feuillage touché, ce qui marque une légère progression de la maladie.

Pour le **pois de printemps**, la maladie a régressé sur la parcelle où elle avait été observée, avec dorénavant 40% du feuillage touché sur la moitié inférieure.

Globalement, l'ascochytose (anciennement appelée anthracnose) n'a que légèrement progressé depuis les dernières observations.

Toutefois, le contexte climatique annoncé prochainement (pluviométrie régulière) pourrait être favorable à l'expansion de la maladie. Les parcelles de pois, tout particulièrement d'hiver, doivent faire l'objet d'une surveillance.

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.



Etat général

18 parcelles de pois (dont 5 hiver) ont fait l'objet d'une observation de mildiou. **Une seule attaque** a été observée sur une parcelle de pois de printemps du Loir-et-Cher, avec 8% de plantes atteintes. Les autres parcelles sont indemnes.

Le contexte climatique annoncé prochainement (forte hygrométrie) pourrait être favorable à l'expansion de la maladie. Les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance.

Annexes

Localisation des parcelles de pois protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 22/05/13.

